

ARRÊTÉ 2017- 175
PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
RUE DES VIGNES
À L'OCCASION DE TRAVAUX DE VOIRIE

LE MAIRE,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu la demande formulée le 4 juillet 2017 par l'entreprise SIORAT pour des travaux de voirie ;

Considérant qu'il convient de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité, la circulation et le stationnement des véhicules sur le tronçon de la rue des Vignes compris entre le carrefour giratoire (dit du *Chalet*) sur la RD 941 et le carrefour formé par les débouchés des rue Victor HUGO et MOZART sur la rue des VIGNES, **du lundi 31 juillet 2017 à 8^h00 au vendredi 4 août 2017 à 17^h00**, à l'occasion de travaux de réfection de chaussée ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : La circulation des véhicules, sur le tronçon de la rue des Vignes ci-dessus défini et suivant le plan ci-annexé, sera interdite à tous les véhicules, sauf riverains (en suivant les directives du chef de chantier, pour des raisons de sécurité) et véhicules de secours, **à compter du lundi 31 juillet 2017 à 8^h00 et ce jusqu'au vendredi 4 août 2017 à 17^h00** en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules dans l'emprise des travaux sera interdit, **du lundi 31 juillet 2017 à 8^h00 au vendredi 4 août 2017 à 17^h00** en fonction de l'avancement des travaux.

ARTICLE 3 : Des panneaux de type KC 1 « **ROUTE BARRÉE Àkm** » et la signalisation réglementaire seront apposés de part et d'autre des accès à cette portion de voie communale, par l'entreprise SIORAT.

ARTICLE 4 : Un itinéraire de déviation sera mis en place par :

- l'avenue du Général de GAULLE, les rues Jules MASSENET et MOZART d'une part,
- la rue Victor HUGO et l'avenue du Président CARNOT, d'autre part.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la commune de PANAZOL, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ampliation du présent arrêté est adressée au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi qu'au Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU).

Fait à PANAZOL, le 6 juillet 2017

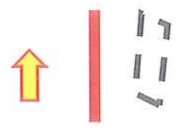


Le Maire,
Jean-Paul DURET.

Publié en Mairie le 11.07.2017.....



DEVIATIONS
RUE BARREEE
TRAVAUX



45°49'49.76" N 1°17'56.91" E elev. 296 m altitude 865 m

© 2017 Google

A PANAZOL le 7 juillet 2017



Le Maire

Jean-Paul DURET